

Séance ordinaire du 16 janvier 2017

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce seizième jour du mois de janvier deux mille dix-sept à dix-huit heures quarante, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Mario Fortier, René Fortin, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil Guy Dumoulin et Clément Genest.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière par intérim.

CV-2017-00-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 janvier 2017, tel qu'il est modifié par l'ajout des affaires suivantes :

« **Ressources humaines et amélioration continue**

Embauche d'un directeur du Service de police
Document d'aide à la décision RHAC-2017-006 »

« **Ressources humaines et amélioration continue**

Besoin de main-d'œuvre à la Direction de la vie communautaire
Document d'aide à la décision RHAC-2017-007 »

« **Approvisionnement**

Approbation de l'évaluation de rendement insatisfaisant liée à l'exécution du contrat pour le réaménagement de bureaux administratifs au 996, rue de la Concorde (secteur Saint-Romuald)
Document d'aide à la décision APP-2017-002 »

« **Infrastructures**

Demande d'aide financière pour les travaux de construction d'un viaduc, engagement de la Ville et abrogation de la résolution CV-2016-06-02
« Demande d'aide financière pour les travaux de construction d'un viaduc dans le cadre du programme Fonds chantier Canada Québec et engagement de la Ville »
Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-005 »

« **Développement économique et de la promotion**

Aide financière aux organismes de revitalisation
Document d'aide à la décision DEV-2017-001 »

« **Adoption de règlement(s)**

Adoption du Règlement RV-2016-16-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (Projet de développement situé sur le chemin Harlaka et la rue du Terroir dans les zones C2772 et A2771, secteur Pintendre)

Document d'aide à la décision URBA-2016-269 »

« **Adoption de règlement(s)**

Adoption du Règlement RV-2016-16-25 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (Projet de développement situé sur le chemin Harlaka et la rue du Terroir dans les zones C2772 et A2771, secteur Pintendre)

Document d'aide à la décision URBA-2016-269 »

« **Adoption de règlement(s)**

Adoption du Règlement RV-2016-16-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (Projet de développement situé sur le chemin Harlaka et la rue du Terroir dans les zones C2772 et A2771, secteur Pintendre)

Document d'aide à la décision URBA-2016-269 »

« **Conseil**

Félicitations aux membres du personnel de la Ville concernés relativement au sinistre survenu à l'hôtel de ville »

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-02

Félicitations au Club de curling Etchemin et au comité organisateur du Championnat provincial de curling masculin (*Thankard WFG*) et féminin (*Scotties*)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau

Appuyé à l'unanimité

De féliciter le Club de curling Etchemin et le comité organisateur du *Championnat provincial de curling masculin (Thankard WFG) et féminin (Scotties)* qui a eu lieu du 8 au 15 janvier 2017 à l'aréna de Lévis, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-03

Période de questions

Environ 20 personnes assistent à la séance. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2017-00-04

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2016 et de la séance extraordinaire du 13 décembre 2016

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 12 décembre 2016 et de la séance extraordinaire du 13 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-05

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité exécutif du 5 décembre 2016

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 5 décembre 2016 est déposé.

CV-2017-00-06

Demande au Fonds d'aide juridique de l'Union des municipalités du Québec dans le cadre d'un litige opposant la Ville à Albertine Leclerc

ATTENDU les litiges opposant la Ville à la propriétaire et aux exploitants de l'aérodrome de Pintendre inscrits devant la Cour supérieure et qui visent à faire cesser les usages non autorisés de parachutisme et de centre de formation en parachutisme sur le site de l'aérodrome;

ATTENDU que ces dossiers présentent des enjeux et sont d'intérêt pour l'ensemble des municipalités du Québec compte tenu qu'ils soulèvent entre autres des questions juridiques de nature constitutionnelle ayant un impact sur les pouvoirs des municipalités, particulièrement en matière d'aménagement du territoire;

ATTENDU qu'un jugement de la Cour supérieure (chambre criminelle et pénale) a été rendu le 21 décembre 2016 à la suite de l'appel devant cette cour du jugement rendu par la Cour municipale de Lévis, niant le pouvoir des municipalités en matière d'aménagement et d'urbanisme;

ATTENDU que la Ville entreprend des démarches pour en appeler de ce jugement défavorable aux municipalités;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De présenter une demande additionnelle au Fonds d'aide juridique de l'Union des municipalités du Québec concernant le litige opposant la Ville à Albertine Leclerc, dans le cadre de l'appel du jugement rendu le 21 décembre 2016 par la Cour supérieure (dossier 200-36-002235-158).

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-07

Appel du jugement rendu dans le litige opposant la Ville à Albertine Leclerc

[Document d'aide à la décision AJ-2017-001](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'entreprendre les démarches requises afin de porter en appel le jugement rendu le 21 décembre 2016 par la Cour supérieure (chambre criminelle et pénale) dans le litige opposant la Ville à Albertine Leclerc (dossier 200-36-002235-158).

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-08

Dépôt du certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2016-16-36

Le certificat d'enregistrement relatif au règlement suivant est déposé :

- ✓ Règlement RV-2016-16-36 décrétant des travaux de construction d'un complexe aquatique multifonctionnel ainsi qu'un emprunt.
-

CV-2017-00-09

Mandat à la Direction des affaires juridiques pour l'application de la *Loi visant principalement la récupération des sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics*

[Document d'aide à la décision DG-2017-039](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De désigner la directrice des Affaires juridiques ainsi que tout avocat qui serait mandaté à cet effet, à titre de représentant de la Ville dans le cadre de l'application de la *Loi visant principalement la récupération des sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics*.

De désigner également la directrice des Affaires juridiques à titre de mandataire de la Ville aux fins de l'application du programme de remboursement volontaire établi en vertu de cette loi et de l'autoriser à signer

tout document dans le cadre de l'application de ce programme.

D'autoriser le maire, le directeur général adjoint – services administratifs par intérim et la directrice des Affaires juridiques à signer tout document utile à la divulgation de la preuve nécessaire à l'application de cette loi, incluant notamment la signature d'entente de confidentialité, de collaboration, de coopération et d'immunité.

D'autoriser la directrice des Affaires juridiques ainsi que tout avocat qui serait mandaté à cet effet, à entreprendre tout recours judiciaire visant la récupération des sommes payées injustement par la Ville à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-10

Acceptation du rapport financier concernant l'entretien de la Route verte pour l'exercice financier de 2016

[Document d'aide à la décision INF-2017-002](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'accepter le rapport financier concernant l'entretien de la Route verte pour l'ensemble du territoire de la ville pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INF-2017-002.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-11

Affectation de la réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues au contrat d'assurance et décret de travaux

[Document d'aide à la décision INF-BI-2017-005-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'affecter un montant de 100 000 \$ provenant de la réserve financière pour assumer les franchises et rétention prévues aux contrats d'assurance, pour assumer les coûts reliés à la remise en état des lieux de l'hôtel de ville, et de décréter les travaux.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville Pierre Lainesse divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante qui sera prise en considération concernant la modification de la résolution CV-2016-06-84 « Création d'un organisme à but non lucratif pour la production d'un événement mettant en valeur la relève artistique et autorisation à déposer une demande de financement à Patrimoine canadien dans le cadre du Fonds Canada 150 » et il mentionne qu'il s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et

de voter.

CV-2017-00-12

Modification de la résolution CV-2016-06-84 « Création d'un organisme à but non lucratif pour la production d'un événement mettant en valeur la relève artistique et autorisation à déposer une demande de financement à Patrimoine canadien dans le cadre du Fonds Canada 150 »

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2017-004-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De modifier la résolution CV-2016-06-84 « Création d'un organisme à but non lucratif pour la production d'un événement mettant en valeur la relève artistique et autorisation à déposer une demande de financement à Patrimoine canadien dans le cadre du Fonds Canada 150 » par la suppression, dans le titre, des mots « Création d'un organisme à but non lucratif pour la production d'un événement mettant en valeur la relève artistique et » et par la suppression du premier alinéa.

Adoptée à la majorité

CV-2017-00-13

Demande visant la délivrance d'une autorisation pour la construction d'un émissaire pluvial situé au futur 1375, boulevard Guillaume-Couture (secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-277](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De ne pas s'objecter à la demande présentée par Nova construction C.P. inc. pour la construction d'un émissaire pluvial sur le lot 2 154 351 du cadastre du Québec (futur 1375, boulevard Guillaume-Couture, secteur Saint-Romuald) au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et en conséquence, d'autoriser la greffière à signer le certificat prévu à l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* à l'égard de cette demande.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-14

Résiliation du contrat pour la fourniture du service de déneigement de poteaux incendie, lot 2, et attribution du contrat pour la fourniture du service de déneigement de poteaux incendie, lot 2

[Document d'aide à la décision APP-2017-008](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De résilier le contrat pour la fourniture du service de déneigement de poteaux

incendie, lot 2, secteur Chaudière-Ouest, attribué par la résolution CV-2016-20-18 (appel d'offres 2016-50-124) à Verdure express inc.

D'attribuer le contrat pour la fourniture du service de déneigement de poteaux incendie, lot 2, secteur Chaudière-Ouest (appel d'offres 2016-50-124) à Groupe bel cour inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 329 220 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-15

Renouvellement de l'accord de licence d'entreprise (ELA) intervenu avec ESRI Canada

[Document d'aide à la décision APP-2017-012](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De renouveler l'accord de licence d'entreprise (ELA) intervenu avec ESRI Canada, au prix de 276 000 \$, avant TPS et TVQ, d'une durée de trois ans, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision APP-2017-012, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-16

Attribution du contrat pour la production de l'événement Le quai de la relève et financement afférent

[Document d'aide à la décision APP-2017-013](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'attribuer le contrat pour la production de l'événement *Le quai de la relève* à Evenma, au montant forfaitaire indiqué à la fiche de prise de décision APP-2017-013, avant TPS et TVQ, ce montant étant conditionnel à l'obtention de la subvention du Fonds Canada 150.

D'accorder les crédits additionnels indiqués à cette fiche de prise de décision au poste 02-798-29-447, et ce, conditionnellement à l'obtention de ce montant correspondant au montant provenant de la subvention attendue du Fonds Canada 150.

De financer cette dépense au montant maximal indiqué à cette fiche de prise de décision, à même l'excédent de fonctionnement accumulé affecté de Célébration Lévis 2011.

De financer cette dépense au montant maximal indiqué à cette fiche de prise de décision, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-17

Financement de la dépense relative à la réalisation de projets technologiques

[Document d'aide à la décision TI-2017-001](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

Pour financer la dépense relative à l'actualisation des technologies, d'affecter un montant de 240 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2018 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Pour financer la dépense relative au renouvellement du parc informatique véhiculaire, d'affecter un montant de 42 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux et ce, à compter de l'an 2018 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-18

Adoption du Règlement RV-2016-16-49 de tarification pour les services, locaux et activités offerts par la Direction de la vie communautaire

[Document d'aide à la décision DVC-2016-012-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-16-49 de tarification pour les services, locaux et activités offerts par la Direction de la vie communautaire a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de prévoir la tarification applicable pour la location d'équipements sportifs et récréatifs, la location de salles, les activités du programme Camp de jour et les activités sportives libres ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter le Règlement RV-2016-16-49 de tarification pour les services, locaux et activités offerts par la Direction de la vie communautaire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-19

Adoption du Règlement RV-2016-16-50 établissant un programme de subvention pour l'acquisition de couches réutilisables

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2016-018](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-16-50 établissant un programme de subvention pour l'acquisition de couches réutilisables a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'établir un programme de subventions doté d'une enveloppe budgétaire de 5 000 \$ pour l'acquisition de couches réutilisables ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'adopter le Règlement RV-2016-16-50 établissant un programme de subvention pour l'acquisition de couches réutilisables.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-20

Adoption du Règlement RV-2016-16-51 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux

[Document d'aide à la décision POL-2016-026](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-16-51 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'augmenter le tarif pour l'obtention d'une licence permettant de garder un chien, à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Règlement RV-2016-16-51 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-21

Adoption du Règlement RV-2016-16-53 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2017 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2016-037](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-16-53 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2017 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'exiger, pour l'exercice financier de 2017, d'un occupant d'un immeuble appartenant à la Ville de Lévis situé dans le secteur Lévis, sur lequel est placée une maison mobile, une compensation mensuelle pour l'usage de cet immeuble et de prévoir les modalités de paiement de celle-ci ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2016-16-53 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2017 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-22

Adoption du Règlement RV-2016-16-52 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2017

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2017-005](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-16-52 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2017 a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet :

- d'imposer la taxe foncière générale et de fixer les taux de celle-ci en fonction des six catégories d'immeubles et d'imposer des taxes foncières spéciales pour financer les dépenses relatives aux dettes des ex-municipalités et les sommes que la Ville doit verser au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relativement à une convention ou une entente conclue conformément à la *Loi sur la*

Société québécoise d'assainissement des eaux, telle qu'elle se lisait le 30 juin 2011;

- d'exiger des compensations pour certains services municipaux;
- d'exiger des compensations pour les services municipaux dont bénéficient certains immeubles exempts de taxes;
- d'officialiser le montant maximum par hectare de la valeur imposable d'un terrain utilisé comme parcours de golf d'une superficie de 20 hectares ou plus et ouvert au public et le pourcentage utilisé pour calculer ce montant;
- de prévoir les modalités de paiement des taxes et des compensations ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Règlement RV-2016-16-52 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2017.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-23

Embauche d'un directeur du Service de police
[Document d'aide à la décision RHAC-2017-006](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'embaucher un directeur du Service de police de la Ville, poste contractuel hors cadre à temps complet, et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat à intervenir à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-24

Besoin de main-d'œuvre à la Direction de la vie communautaire
[Document d'aide à la décision RHAC-2017-007](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'autoriser le mouvement de main-d'œuvre à la Direction de la vie communautaire, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision RHAC-2017-007.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-25

Approbation de l'évaluation de rendement insatisfaisant liée à l'exécution du contrat pour le réaménagement de bureaux administratifs au 996, rue de la Concorde (secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision APP-2017-002](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'approuver l'évaluation de rendement insatisfaisant liée à l'exécution du contrat pour le réaménagement de bureaux administratifs au 996, rue de la Concorde attribué par la résolution CV-2016-04-37 (appel d'offres 2016-50-32) intervenu avec Construction Jean Breton inc.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-26

Demande d'aide financière pour les travaux de construction d'un viaduc, engagement de la Ville et abrogation de la résolution CV-2016-06-02 « Demande d'aide financière pour les travaux de construction d'un viaduc dans le cadre du programme Fonds chantier Canada Québec et engagement de la Ville »

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-005](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'autoriser le Service du génie de la Direction des infrastructures à présenter une demande d'aide financière pour les travaux de construction d'un viaduc entre la rue de Saint-Denis (secteur Saint-Rédempteur) et la rue de Bernières (secteur Saint-Nicolas) conjointement auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, dont le coût du projet est évalué à 21 500 000 \$.

De confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus de ce projet de construction.

D'abroger la résolution CV-2016-06-02 « Demande d'aide financière pour les travaux de construction d'un viaduc dans le cadre du programme Fonds chantier Canada Québec et engagement de la Ville ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-27

Aide financière aux organismes de revitalisation

[Document d'aide à la décision DEV-2017-001](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'accorder une aide financière de 37 989 \$ à Rues principales Saint-Romuald, à la Corporation de développement du Vieux-Lévis, à la Corporation Charny revit et à Revitalisation village Saint-Nicolas, cette contribution étant payable à chaque organisme au plus tard le 31 janvier 2017 et représentant le premier versement de l'aide financière annuelle à leur être versée en 2017, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-28

Adoption du Règlement RV-2016-16-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (Projet de développement situé sur le chemin Harlaka et la rue du Terroir dans les zones C2772 et A2771, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-269](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-16-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'agrandir une aire d'affectation commerciale régionale et grands équipements à même une partie d'une aire d'affectation agricole ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'adopter le Règlement RV-2016-16-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme, et ce, sans changement par rapport au Projet du règlement adopté par la résolution CV-2016-10-07.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-29

Adoption du Règlement RV-2016-16-25 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (Projet de développement situé sur le chemin Harlaka et la rue du Terroir dans les zones C2772 et A2771, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-269](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-16-25 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de :

- créer cinq nouvelles zones à même la zone C2772 et prévoir les

usages autorisés et les normes applicables à l'intérieur de ces nouvelles zones;

- supprimer la zone C2772 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2016-16-25 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2016-11-90.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-30

Adoption du Règlement RV-2016-16-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (Projet de développement situé sur le chemin Harlaka et la rue du Terroir dans les zones C2772 et A2771, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-269](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-16-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de créer deux nouvelles zones à même une partie de la zone A2771 et prévoir les usages autorisés et les normes applicables à l'intérieur de ces nouvelles zones ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Règlement RV-2016-16-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2016-10-09.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-00-31

Félicitations aux membres du personnel de la Ville concernés relativement au sinistre survenu à l'hôtel de ville

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De féliciter les membres du personnel de la Ville concernés relativement au

sinistre survenu à l’hôtel de ville pour leur intervention rapide et efficace, pour leur expertise et pour leur sens du devoir, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV-2017-00-32

Période d’intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil prennent la parole.

CV-2017-00-33

Félicitations à la Fondation des pompiers de Lévis

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé à l’unanimité

De féliciter la Fondation des pompiers de Lévis pour la tenue de la 9^e édition du *Noël des pompiers* qui avait lieu le 18 décembre 2016, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV-2017-00-34

Félicitations au Club de ski de fond St-Étienne inc.

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé à l’unanimité

De féliciter le Club de ski de fond St-Étienne inc. pour son 40^e anniversaire d’existence, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV-2017-00-35

Période de questions

Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2017-00-36

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

À 20 heures, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière par intérim
